Le 29/01/2020



Pour vous renseigner

Centre de Gestion des Retraites

**DRFIP** 

HAUTS-DE-FRANCE - CGR

CS 71812

59881 LILLE CEDEX 9

TEL. : 0 810 10 33 35 Service 0,06 €/ min + prix appel

retraitesdeletat.gouv.fr

Espace retraité - Contact

Références

NIR: 2 44 04 99 121 550 73

MME ASKOVIC ANDJELIJA

CENTRE DE GESTION RETRAITES

CS 71812 59881 LILLE CEDEX 9

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à la vérification de votre déclaration préremplie des revenus perçus au cours de l'année 2019.

Suivant les éléments en notre possession, vous devez déclarer 10 679,73 Euros en 2020.

Ce montant reprend l'ensemble des versements réalisés au titre des pensions imposables suivantes.

Référence des Pensions imposables	Montant imposable de l'année en euros <sup>(*)</sup>	Pour information
Retraite civile de réversion Ref 31120 14 266649 C	10 679,73	Impôt sur le revenu prélevé à la source : 259,88 €**)

Pour mieux comprendre votre attestation fiscale, vous trouverez des informations utiles sur le site retraitesdeletat.gouv.fr, rubrique retraités>comprendre mes documents de retraite.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE RESPONSABLE DU SERVICE

Le droit d'accès et de rectification instauré par la loi du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du comptable des finances publiques dont émane le présent document.

<sup>(\*\*)</sup> Pour toute information relative au prélèvement à la source, je vous invite à consulter le site impots.gouv.fr ou à contacter le 0809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel).



<sup>(\*)</sup> Si vous avez reversé des sommes en règlement d'un titre de perception relatif à votre/vos pension(s) au cours de l'année 2019, celles-ci seront à déduire de ce montant. Cette opération doit être effectuée, par vos soins, au vu d'une déclaration de recette obtenue auprès de la direction départementale/régionale des finances publiques chargée du recouvrement du titre de perception.